

CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 1^{ER} FEVRIER 2023 – 18 HEURES

Etaient présents :

MMES BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE, MM PINCHON, LEITAO, HERBETTE, MOREL, GACQUER, DELASSUS, ALEXANDRE, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, MAUGER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, HENRY, PARMENTIER, DELATTRE, GODIN, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient excusés :

Mme CAPRON,
MM POISSON, CARPENTIER, CARLE

Etaient absents :

MM GOURGUECHON, FOURCROY, VIGNON, LEULIER, COLOMBEL, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, BELLAREDJ, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

M le Président ouvre la séance, remercie la commune d'AILLY SUR SOMME pour son accueil et expose l'ordre du jour de cette réunion.

A l'unanimité des présents, Mme LEBRUN est désignée secrétaire de séance du présent Conseil communautaire.

A l'unanimité des présents, le compte rendu du Conseil communautaire du 7 Décembre 2022 est approuvé.

DISPOSITIF D'AIDE AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS

A l'unanimité, par **DELIBERATION 1**, le Conseil communautaire approuve le versement de 12 000 € à la commune de BREILLY dans le cadre de la DSC – dispositif équipements sportifs (dispositif qui avait déjà été lui-même approuvé par le Conseil communautaire).

Les prochaines communes pouvant bénéficier de cette opération sont l'ETOILE, BELLOY SUR SOMME et SAINT OUEN.

CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL : TRANSPORTS SCOLAIRES

M. le Président propose de verser dans le cadre de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) 2023 un forfait de 1750 € par école pour la prise en charge des transports des enfants se rendant au centre aquatique intercommunal.

Une délibération sera prise dans le cadre de la DSC globale lors du vote du budget primitif 2023.

M. le Président informe les membres de l'assemblée que 98152 entrées ont été comptabilisées pour l'année 2022. 9500 entrées ont déjà été enregistrées pour le mois de Janvier 2023.

AUTORISATION DE LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

A l'unanimité, par **DELIBERATION 2**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement de 2023 avant le vote du budget de 2023 dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2023

CHAPITRES	BP 2022+DM	25%
20 - immobilisation incorporelles	447 500.00	111 875.00
202-Frais réalisation documents urba		11 875.00
2031 - Frais d'études		100 000.00
204 -Subv d'équip versées	169 885.00	42 471.25
2041411- Biens mobiliers, matériel et études		27 471.25
20422- Privé Bâtiments et installations		15 000.00
21 - Immobilisations corporelles	2 188 280.03	547 070.01
211-Terrains nus		75 000.00
2128-Autres agencements et amgt terrains		130 000.00
2135-Installat° gale, agencement amgt const		131 070.01
2151-Réseaux de voirie		70 000.00
21538- Autres réseaux		25 000.00
2158-Autres instal, mat et outillag technique		7 000.00
2181-Installat° gal Agencement amgt divers		35 000.00
2182- Matériel de transport		25 000.00
2183- Matériel bureau et informatique		22 000.00
2184-Mobilier		12 000.00
2188-Autres immo corporelles		15 000.00
23- immobilisations en cours	1 256 900	314 225
2313- Constructions	1 256 900	314 225
45 - Opération pour cpt de tiers	140 000.00	35 000.00
458101- Opération sous mandat PAGE 9		10 000.00
458103- ENT ECOLES		10 000.00
458104- Mise en péril		15 000.00
	4 202 565.03	1 050 641.26

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2023

M. le Président propose de reconduire à l'identique, pour l'année 2023, les attributions de compensation versées aux communes membres par l'EPCI (versement mensuel).

A l'unanimité, par **DELIBERATION 3**, le Conseil communautaire approuve cette proposition.

SUBVENTION FESTIVAL CHATEAU BLANC A FLIXECOURT

Ce point est reporté, l'association du Château Blanc n'ayant pas encore sollicité officiellement la Communauté de Communes.

SUBVENTION FESTIVAL PIPASSO

Le Président propose d'allouer désormais une subvention de 6000 € par an à l'association AMUSEON pour l'organisation du Festival PIPASSO à Flixecourt. Ce festival se tiendra maintenant tous les deux ans.

Par **DELIBERATION 4**, à l'unanimité, le Conseil accepte de porter sa participation financière à hauteur de 6 000 € en 2023.

SOMME NUMERIQUE : MODIFICATIONS STATUTAIRES

Le comité syndical de Somme Numérique a délibéré le 28 Novembre 2022 pour entériner la modification de ses statuts. Les membres de Somme Numérique sont désormais consultés pour approuver ces modifications statutaires. Mme CLABAULT procède à la lecture des modifications envisagées.

Par **DELIBERATION 5**, à l'unanimité, le Conseil approuve les modifications apportées aux statuts du syndicat mixte Somme Numérique.

Un débat s'ouvre ensuite quant aux difficultés rencontrées pour l'installation de la fibre chez les particuliers.

CAJ INTERCOMMUNAL : FIXATION DES TARIFS 2023

M. le Président, après débats au sein de la conférence des Maires, propose d'augmenter progressivement les tarifs du CAJ chaque année et ce sur une durée de 4 ans. Pour l'année 2023, il propose ainsi une augmentation d'environ 16 % sur l'ensemble des tarifs comme définis ci-dessous.

Semaine standard SANS bon loisirs CAF	Semaine standard AVEC bons loisirs CAF
Imposable : 35,00 €	Imposable : 17,00 €
Non imposable : 32,00 €	Non imposable : 15,00 €
2 ^{ème} enfant :	2 ^{ème} enfant :
Imposable : 29,00 €	Imposable : 12,00 €
Non imposable : 27,00 €	Non imposable : 9,00 €
3 ^{ème} enfant :	3 ^{ème} enfant :
Imposable : 23,00 €	Imposable : 6,00 €
Non imposable : 21,00 €	Non imposable : 3,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, par **DELIBERATION 6**, approuve la grille tarifaire du CAJ telle que présentée pour l'année 2023 et dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} Février 2023.

QUESTIONS DIVERSES

- **Départ de M FERNANDEZ**

M. le Président informe les membres de l'assemblée du départ de M FERNANDEZ au 31 Mars 2023 pour cause de mutation. M BACQUET sera recruté très prochainement par les PEP 80 en contrat d'apprentissage pour continuer de mener à bien le CAJ.

- **Fonds de Solidarité Logement**

M. le Président indique que comme chaque année la Communauté de Communes s'acquittera en lieu et place des communes du Fonds de Solidarité Logement (FSL) auprès du Département de la Somme pour un montant de 14 215,50 € pour l'année 2023.

- **Finances**

M. le Président rappelle aux membres de l'assemblée toutes les contributions et actions de la Communauté de Communes envers ses communes membres.

Preuve en est ainsi que la CCNS partage largement dans un esprit communautaire avec ses communes. Il rappelle que tous les projets sont discutés et débattus en commission, Bureau ou Conférence des Maires et qu'aucune décision n'est prise arbitrairement.

Il informe également les membres des difficultés budgétaires pour l'année 2023 avec notamment l'augmentation des bases d'imposition de 7 %, l'éventuelle suppression de la CVAE engendrant une perte de près de 880 000 €, l'augmentation des coûts des matériaux et des dépenses de fonctionnement et l'augmentation du point d'indice des agents de la fonction publique territoriale sans compensation de l'Etat même bien entendu s'il n'y est pas opposé. Par conséquent, le versement de dotations de solidarité exceptionnelles n'est pas envisageable en 2023 dans les conditions actuelles. Le Président ajoutant ainsi ne pas vouloir promettre des actions qu'il ne pourra pas tenir.

- **Prochain conseil**

Le prochain conseil communautaire **se tiendra le 16 Mars 2023** et non le 15 Mars comme prévu initialement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 18 heures 35

*Compte rendu approuvé par le conseil communautaire
de la CCNS le 16 mars 2023 à l'unanimité des présents*



